

CHARTRE DES MATINEES D'VEUIL

Au Relais Petite Enfance

RETZ-EN-VALOIS

Le Relais Petite Enfance RETZ-EN-VALOIS accompagne les parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant et contribue à la professionnalisation des assistants maternels en les accueillant lors des matinées d'éveil.

Cette charte permet de poser le cadre pour assurer le respect et le bien-être de chacun des participants. Elle est le fruit d'une réflexion entre les animatrices du relais petite enfance et quelques assistants maternels qui participent aux ateliers d'éveil.

1. Objectifs et déroulement des matinées :

La salle de jeux est destinée aux assistants maternels qui résident sur la communauté de communes Retz-en-Valois, accompagnés d'un ou plusieurs enfants âgés de moins de 6 ans.

Les ateliers sont gratuits, mais nécessitent une inscription préalable via le planning trimestriel transmis.

Les matinées d'éveil permettent aux assistants maternels de :

- Partager un moment en dehors de leur domicile
- De se positionner face à l'accueil collectif
- Rencontrer d'autres collègues
- Approfondir leurs connaissances
- Observer les enfants accueillis dans un autre contexte
- Répondre à une demande parentale

Pour les enfants :

- De découvrir d'autres activités d'éveil
- De partager un temps collectif sécurisé par la présence de leur AM
- De profiter d'un univers coloré et entièrement conçu pour eux

2. Le lieu et les horaires :

Les temps d'éveil se déroulent au RELAIS PETITE ENFANCE – Rue Alfred Juneau à VILLERS-COTTERETS. L'accueil s'effectue sur les périodes scolaires aux jours et horaires suivants :

- **Les mardis et vendredis de 9h00 à 11h00**
- **Les jeudis de 9h30 à 11h30**

Merci de respecter les lieux et les horaires d'ouverture.

Pour permettre au plus grand nombre de profiter des espaces de jeux, l'accès est limité à deux matinées par semaine. Dans la mesure du possible, pensez à varier vos jours de présence.

En cas d'empêchement de votre part pour participer à une activité réservée, merci d'annuler votre réservation directement sur la plateforme dédiée aux inscriptions en ligne ; sinon par courriel ou téléphone auprès du RPE pour permettre aux personnes sur liste d'attente de bénéficier des places qui se libèrent. A défaut, vous ne serez plus prioritaire lors de vos futures inscriptions.

3. Positionnement de l'animatrice du RPE

Tous les mardis et vendredi de 9h00 à 11h00, une animatrice est systématiquement présente auprès du groupe en salle de jeux.

Elle est responsable du bon déroulement des séances et veille à l'application des règles de fonctionnement citées dans cette charte.

Elle assure un accompagnement des assistants maternels sous forme de soutien, en conseillant et en écoutant activement. Elle favorise les contacts entre les enfants et les autres adultes.

En revanche les jeudis, la salle de jeux est accessible en autonomie, l'animatrice qui accueille ne reste pas auprès du groupe.

4. Positionnement de l'assistant maternel

Durant toute la matinée, l'enfant est sous la responsabilité de son assistant maternel, celui-ci doit rester auprès de lui dans la salle de jeux.

Pour offrir aux enfants un cadre sécurisant et rassurant, une disponibilité d'écoute et une présence active à leurs côtés est indispensable.

En s'asseyant au sol ou sur une petite chaise, chacun contribue à sécuriser au maximum le groupe d'enfants et limite l'agitation.

Il est important de se répartir dans l'espace, afin que les enfants visualisent des personnes phares.

Chaque enfant évolue différemment, respectons son rythme sans brûler les étapes : position assise ou debout, acquisition de la propreté...

Les assistants maternels sont tenus à un devoir de discrétion :

- Respect de la vie privée des enfants accueillis et de leurs familles ainsi que des autres assistants maternels.
- En évitant de parler des difficultés relationnelles entre adultes en présence de l'enfant.

Seul un langage de qualité, sans mots familiers ou grossiers est admis.

Chacun respecte la parole de l'autre sans se contredire devant les enfants.

5. Postures bienveillantes auprès des enfants

- Leur faire confiance
- Les valoriser et les encourager
- Respecter leur intimité
- Porter la même attention à tous
- Respecter leur rythme
- Leur proposer sans jamais forcer
- Mettre des mots sur nos gestes et sur ce qu'ils vont vivre
- Privilégions les prénoms, évitons les surnoms
- Les « étiquettes » enferment l'enfant dans un comportement, attention à leur usage
- Prendre en charge l'enfant et sa famille en acceptant leurs différences et leurs valeurs
- Prendre le temps d'accompagner l'enfant dans son autonomie sans le brusquer (parole ou geste)

6. Dans la salle de jeux

Les poussettes attendent gentiment dans le hall d'entrée. Pour entrer en salle de jeux, il faut retirer les chaussures (enfants et adultes) et passer aux sanitaires enfants pour le lavage des mains.

Les activités sont proposées et non imposées aux enfants. Il n'y a pas d'obligation de résultat, mais une recherche de découverte, de plaisir, d'exploration. L'adulte peut stimuler l'intérêt de l'enfant pour une activité, sans faire à sa place.

Le matériel pédagogique et les jeux sont mis à disposition des professionnels et des enfants. L'ensemble des personnes présentes est tenu de ranger le matériel utilisé et de nettoyer les tables à la fin de la matinée.



Dès l'entrée en salle de jeux, les téléphones sont invités à se reposer en mode silencieux. Limitons leur utilisation au strict minimum et différons l'envoi des photos.

7. La salle snoezelen

Développé dans les années 1970 par deux jeunes Hollandais, le terme Snoezelen est la contraction de *Snuffelen* (renifler, sentir) et de *Doezelen* (sommoler), que l'on pourrait traduire autour de la **notion d'exploration sensorielle, de détente et de plaisir.**

Le Snoezelen est une activité vécue dans un espace spécialement aménagé, éclairé d'une lumière tamisée, bercé d'une musique douce, dont le but est de recréer une ambiance agréable.

Au RPE, cette activité peut être pratiquée dans une petite pièce contigüe à la salle multifonctions. **En raison de la surface de la salle, l'accès se fait par groupe de 4 enfants maximum, par cycle de 20 à 30 minutes environ, en présence d'un adulte obligatoirement.**

Pour profiter pleinement de ce moment de détente et de relaxation, les adultes comme les enfants sont invités à s'asseoir et à chuchoter pour découvrir et explorer le matériel préalablement installé par une animatrice. Cette dernière ne restera pas systématiquement dans la pièce.

8. Les spécificités des matinées en autonomie

Voici les consignes à respecter pour profiter des salles de jeux en accès libre :

- 1- La capacité d'accueil, lors de ces matinées est fixée à 15 enfants maximum. Comme pour les autres activités, une inscription préalable est obligatoire.
- 2- Une feuille d'émargement préremplie en fonction de vos réservations sera à compléter pour préciser vos heures d'arrivée et de départ.
- 3- En cas d'urgence (accident au cours de la matinée), se référer aux informations affichées en salle de jeux et alerter l'animatrice présente dans son bureau.
- 4- Tout incident (casse, détérioration, mésentente, désaccord) devra être signalé à l'animatrice présente dans les locaux.
- 5- La salle et le matériel devront être remis en ordre à la fin de la matinée.
- 6- Pas besoin de café ou de thé pour apprécier la convivialité des lieux, restons à l'écoute et disponibles pour les enfants
- 7- Les activités culinaires, goûters sont autorisés à titre exceptionnel sous validation des animatrices.

En cas de non-respect de ces règles, l'équipe du RPE se réserve le droit de refuser l'accès aux salles d'activités.